Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/10/2026 - B2026/021035 - 2012 B 00974 - 751 809 187 - A.A.A

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–A

(Ar 20,2

Bilan simplifié

A - ACTIF

1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	35 702	22 369	13 333
Immobilisations financières *(1)*	1 000		1 000
TOTAL I *(5)*	36 702	22 369	14 333
2 - Actif circulant			
Stocks marchandises	3 220		3 220
Disponibilités	3 462		3 462
TOTAL II	6 682		6 682
TOTAL GENERAL (I + II)	43 384	22 369	21 015

B - PASSIF

1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	10 000
Réserve légale	923
Report à nouveau	-45 996
Résultat de l'exercice	14 594
TOTAL I	-20 479
3 - Dettes *(4)*	
Comptes courants d'associés	41 494
TOTAL III	41 494
TOTAL GENERAL (I + II + III)	21 015

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Appl [illegible] 31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–B

Ar ... 2025

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires		53 414
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		**53 414**
Achats de marchandises *(y compris droits de douane)*			13 010
Variation de stock *(marchandises)*			3 200
Autres charges externes			16 610
Impôts, taxes et versements assimilés	dont TP/CFE, CVAE	431	
Rémunérations du personnel			6 000
	Total des charges d'exploitation (II)		**38 820**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			14 594
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			14 594

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

B - RÉSULTAT FISCAL

	14 594
	14 594
	14 594

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–C

(Applicable au 31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus–values – Moins–values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–D

(AGP

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Ap[illegible] 31/12/2025)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–F

Composition du capital social

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–G

(Applicable au 31/12/2021)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case. ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable au 31/1 2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☑

SARL A.A.A.
34 Route de Grenoble
38430 MOIRANS

Capital de : 10 000€

SIRET : 751 809 187 00014 – RCS GRENOBLE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 Septembre 2026

L'an deux mille vingt six
Et le 30 Septembre
A 14H00

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur PAYROU XAVIER propriétaire de 48 parts
- ~~Monsieur~~ PAYROU Jean-François propriétaire de 52 parts
- Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur PAYROU XAVIER préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion de la gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/26
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à L'article L. 223-19 du Code du commerce ;
- Le texte des projets de résolution.

Le président déclare que son associé (e) a été informée de la tenue de cette assemblée, celle-ci (celui-ci) l'a assuré de sa présence et l'a dispensé de procéder aux formalités de convocation telles que prévues par la loi, mais que tous les documents et renseignements qui doivent être portés à la connaissance des associée, lui ont été remis et ont été tenus à sa disposition au siège social quinze jours avant cette réunion.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnait la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2026
- quitus de la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223- 19 du Code de commerce

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrite à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2026 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/26 Lesquels font apparaître un résultat d'exploitation de 14594 €, et un résultat fiscal 14 594,00 €

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, et adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à +14 594,00 €

Résultat de l'exercice +14 594,

Sur les reports à nouveau +14 594,00

Rappels des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes.
Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise au vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, et adopté à l'unanimité

◆

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14H30

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, à été signé par la Gérance et par tous les associés présents.

Le Gérant

PAYROU Xavier